



Rapport de transparence fiscale

2023

Editorial de Xavier Girre **3**

1 LE GROUPE, NOS ACTIVITÉS ET NOS ENJEUX **4**

Nos activités	5
Nos chiffres clés en 2023	6
Nos enjeux	7

2 LA POLITIQUE FISCALE ET DOUANE DU GROUPE **8**

Gouvernance, contrôle et risques	9
Relations avec les Autorités	13
Focus sur certaines implantations	15

3 LA CONTRIBUTION FISCALE DU GROUPE **18**

Contribution fiscale mondiale	19
Contribution fiscale en France	20
Contribution fiscale dans les autres pays	22
Contribution fiscale par pays	28
Glossaire	31
Tableau de concordance GRI-207	32



Construire un avenir énergétique neutre en CO₂, conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants.



Le groupe EDF, leader mondial de l'énergie, a depuis 2020 une **raison d'être** répondant à des objectifs ambitieux : atteindre la neutralité carbone, lutter contre le changement climatique, préserver les ressources naturelles, promouvoir le bien-être et la solidarité, et favoriser un développement responsable. Face à l'urgence climatique, le Groupe s'engage résolument à jouer un rôle essentiel dans la transition énergétique.



Xavier Girre **Directeur exécutif Groupe**

En charge de la Direction
Performance Impact
Investissements et Finance

Dans ce cadre, le groupe EDF s'inscrit comme un **partenaire des ambitions européennes de neutralité carbone** à horizon 2050. L'enjeu est substantiel puisqu'il s'agit d'au moins doubler la part de l'électricité dans le mix énergétique européen.

Dans ce nouveau système électrique qui se dessine, EDF tiendra sa promesse d'apporter aux clients l'électricité décarbonée dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin, grâce à une présence sur tous les métiers de l'électricité.

Les engagements du groupe EDF en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) sont progressivement devenus indissociables de sa performance. L'éthique

des affaires, la transparence et la conformité fiscale en sont des maillons importants.

Depuis 2017, le groupe EDF dispose d'une Politique Fiscale et Douane Groupe qui s'impose à l'ensemble de ses entités et de ses collaborateurs et publie, chaque année, l'impôt sur les sociétés versé dans un certain nombre d'Etats dans lesquels il est présent.

Dans le prolongement de ces pratiques, nous avons décidé de **publier un rapport de transparence fiscale** détaillant notamment ces principes directeurs, les applications concrètes de notre politique fiscale et la contribution fiscale du groupe dans ses nombreux pays d'implantation.

An aerial photograph of a wind farm. A long, straight dirt road runs through a vast green field, flanked by rows of young crops. In the distance, a line of white wind turbines stretches across the horizon under a clear blue sky. The foreground shows the texture of the soil and the organized layout of the agricultural field.

1 LE GROUPE, NOS ACTIVITES ET NOS ENJEUX

1.1. Nos activités

1.2. Nos chiffres clés

1.3. Nos enjeux

1.1. NOS ACTIVITÉS

Afin de fournir une expérience complète et optimisée à ses clients, le groupe EDF intervient en amont et en aval de toute offre énergétique.

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur toute la chaîne de valeur de l'électricité à savoir la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques.



Production d'électricité

Le groupe EDF construit et exploite les moyens de production d'une électricité sûre, abordable et décarbonée, notamment dans des centrales nucléaires, hydrauliques, éoliennes et photovoltaïques.



Fourniture d'énergie

Le groupe EDF délivre de l'énergie et des services énergétiques à près de 40 millions de sites clients dans le monde.

Le groupe EDF est présent sur les 5 continents



¹Carte des implantations du groupe EDF au 31/12/2023 – Source : [Document d'Enregistrement Universel 2023 d'EDF](#)

Le groupe EDF accompagne la transition énergétique dans le monde en développant des **solutions bas carbone** dans de nouvelles zones géographiques en croissance tout en confortant ses positions historiques.



Transport et distribution

Les réseaux de transport et de distribution permettent d'acheminer l'électricité jusqu'au client final en assurant l'équilibre entre l'offre et la demande.



Optimisation et trading

Cette activité permet au groupe EDF de satisfaire aux engagements de fourniture d'énergie pris auprès de ses clients, en effectuant des arbitrages entre les ressources disponibles.

1.2. NOS CHIFFRES CLÉS EN 2023

CHIFFRES-CLÉS

20
23

Chiffre d'affaires

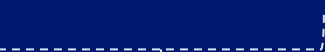
139,7 Mds€

EBITDA

39,9 Mds€

Résultat net courant

18,5 Mds€



Un partage de la
valeur ajoutée avec
nos parties prenantes



Fournisseurs

Achats

10,5 Mds€



Etat et territoires

Impôts et taxes

7,6 Mds€



Collaborateurs

Rémunérations

15,5 Mds€

40,9 M

Clients dans le monde

179 550

Collaborateurs dans le monde

467,6 TWh

Electricité produite
décarbonée à 93 %

706 M€

Budget de recherche et
développement

9,8 Mds €

Résultat avant impôts



1.3. NOS ENJEUX

En juin 2024, le groupe EDF conforte résolument sa démarche engagée en définissant son nouveau projet « **Ambitions 2035** » qui répond à des objectifs de développement de sa performance et d'amélioration énergétique autour de 4 piliers :



1

Accompagner les clients dans la réduction de leur empreinte carbone :

Par des offres commerciales adaptées, la décarbonisation des usages et l'autoconsommation



2

Produire plus d'électricité bas carbone :

Par le développement des énergies nucléaires et renouvelables



3

Développer les réseaux pour faire face aux défis de la transition énergétique :

Par d'importants investissements visant à développer et sécuriser les réseaux



4

Développer les solutions de flexibilité pour répondre aux besoins du système électrique :

Notamment par le développement de la décarbonation des moyens de production thermique flexible, le déploiement des stations de recharge pilotables gérées pour les véhicules électriques ou des contrats d'effacement B2C

A large, dark cooling tower stands in the foreground, its silhouette against a sky transitioning from deep blue to warm orange and yellow at sunset. The tower is a hyperboloid shape, tapering towards the top. In the background, other industrial structures and power lines are faintly visible under the dramatic sky.

2 POLITIQUE FISCALE ET DOUANE GROUPE

- 2.1. Gouvernance, contrôle et risques
- 2.2. Relations avec les autorités
- 2.3. Focus sur certaines implantations

2.1. GOUVERNANCE, CONTRÔLE ET RISQUES

Pour l'établissement de son rapport, le Groupe s'inscrit dans les standards définis par la Global Reporting Initiative (GRI) spécifiques à la fiscalité. Un tableau de concordance est présenté en annexe du rapport (GRI-207).

Gouvernance fiscale et douane

Le groupe EDF dispose d'une filière fiscale et douane organisée autour :

- d'une Division Fiscale et Douane Groupe intégrée à la Direction de la Performance, Impact, Investissements et Finance ;
- des équipes fiscales et douanes au sein des principales directions opérationnelles d'EDF SA, et de ses filiales en France et dans la plupart des pays d'implantation du Groupe.

La gestion des compétences est une priorité, avec une attention particulière portée sur la formation, le développement des savoir-faire et la gestion des parcours professionnels. La mobilité interne est encouragée permettant aux fiscalistes de renforcer leur expertise, de diversifier leurs expériences et d'acquérir de nouvelles compétences au sein des différentes entités du Groupe.

La filière fiscale et douane est composée d'une centaine de professionnels dont la grande majorité, près de 80 personnes, est localisée en France. Les autres fiscalistes sont répartis à travers le monde, principalement au Royaume-Uni, en Italie, aux États-Unis, en Belgique et au Brésil.

L'importance donnée à la gouvernance fiscale au sein du Groupe se manifeste notamment par le rattachement

Politique fiscale

La Politique fiscale et douane vise à protéger et à promouvoir les intérêts patrimoniaux du Groupe dans le respect de ses règles et son éthique. Elle s'inscrit dans la stratégie d'EDF de création de valeur pour les salariés et l'actionnaire, en lien avec sa réputation et son image et dans le respect des engagements en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

La Politique fiscale est déployée de manière cohérente au sein de toutes les entités du Groupe, tant en France que dans les pays d'implantation du Groupe. EDF communique sur sa Politique fiscale, afin de garantir la transparence et renforcer la confiance de ses parties prenantes. Cette transparence est essentielle pour démontrer l'engagement du Groupe à agir de manière responsable et éthique dans tous les territoires où celui-ci intervient.

des activités fiscales et douanières à la Direction Performance, Impact, Investissements et Finance. De plus, la Division Fiscale et Douane Groupe rend régulièrement compte au Comité exécutif (COMEX) du Groupe. Elle veille à ce que les projets et investissements majeurs, validés par les membres du Comité des Engagements Groupe (CECEG), bénéficient systématiquement d'une expertise fiscale.

La Division Fiscale et Douane du Groupe établit les directives générales qui constituent la **Politique fiscale et douane**, une des 17 politiques du Groupe, qui est portée par le directeur Finance et Impact du Groupe, membre du COMEX.

La Division Fiscale et Douane est également garante du déploiement et du respect de cette politique. Elle s'appuie pour cela sur un réseau de fiscalistes et correspondants fiscaux locaux et/ou du responsable financier.

Cette organisation repose ainsi sur la responsabilité, en matière fiscale des directeurs fiscaux, des responsables fiscaux ou des responsables financiers des directions opérationnelles d'EDF SA et de ses filiales. Elle permet de couvrir l'ensemble des enjeux fiscaux du Groupe, en accompagnant et sécurisant l'activité et plus spécifiquement chaque projet.

Cette vision consiste à poursuivre à tout moment et dans l'ensemble des entités du Groupe les orientations suivantes :

- renforcer la performance fiscale et douanière du Groupe dans le strict respect des lois et des réglementations fiscales et douanières nationales et internationales ;
- améliorer de manière continue et systématique la gestion des risques fiscaux ;
- mettre en place les actions nécessaires à une gestion prévisionnelle efficace du cash fiscal, ainsi qu'un pilotage attentif et proactif du taux effectif d'imposition du Groupe ;
- garantir les conditions nécessaires au développement de rapports constructifs avec les administrations fiscales et douanières ainsi qu'avec toutes autres administrations ou organismes publics en entretenant avec eux des échanges transparents et professionnels.

2.1. GOUVERNANCE, CONTRÔLE ET RISQUES

Éthique fiscale

La Politique fiscale et douane du groupe EDF **prohibe toute forme de fraude ou d'évasion fiscale**. Dans ce cadre, le Groupe adopte une politique clairement définie en matière d'implantation dans des « paradis fiscaux » en interdisant toute implantation dans des États et Territoires Non Coopératifs (ETNC), sauf à démontrer la nécessité opérationnelle de l'implantation et l'absence de but fiscal. En effet, toute présence dans ces territoires doit être justifiée par des raisons opérationnelles et s'inscrire dans un cadre d'objectifs clairs et transparents.

Ces exceptions doivent s'expliquer par des besoins économiques avérés et être en accord avec les lois et réglementations locales. Ainsi, toute opération purement artificielle visant à obtenir uniquement des avantages fiscaux est strictement interdite.

En ce sens, les **principales transactions** intra-groupe sont directement liées aux activités opérationnelles de nos sociétés, telles que la vente et l'achat d'électricité et de gaz, le négoce de combustibles nucléaires, ainsi que des prestations d'ingénierie et de recherche et développement. Elles incluent également des flux classiques, nécessaires au développement de l'activité, tels que les financements, les prestations de services et les licences de marque.

Par ailleurs, la Politique fiscale et douanière est alignée avec la **stratégie commerciale et industrielle** du Groupe.

Dans ses relations avec ses partenaires financiers et commerciaux, EDF s'engage à :

- ne jamais les assister ou les encourager à contrevenir aux lois ou réglementations fiscales et douanières ;
- ne pas faciliter, ni soutenir des opérations dont l'efficacité repose sur la rétention d'informations envers les autorités fiscales ou douanières ;
- ne jamais proposer ou participer à des opérations à but principalement fiscal.

Plus généralement, le groupe EDF peut être amené à informer ses clients et salariés sur la réglementation fiscale en vigueur, mais s'interdit de fournir des conseils fiscaux.



Barrage de Poutès, Haute Loire, France

2.1. GOUVERNANCE, CONTRÔLE ET RISQUES

Conformité fiscale

Dans un environnement marqué par l'évolution constante des règles fiscales, le groupe EDF s'engage à garantir la conformité de ses opérations et à **respecter l'ensemble des obligations fiscales et douanières**, dans l'ensemble des pays d'implantation du Groupe.

Pour assurer cette conformité, le Groupe anticipe la mise en œuvre des nouvelles réglementations par la création de groupes de travail dédiés.

A titre illustratif, les travaux de l'OCDE dits « Pilier 2 » relatifs à la mise en place d'une imposition minimale mondiale de 15 % ont été suivis par une équipe dédiée afin d'anticiper l'impact pour le Groupe et d'assurer la conformité du Groupe dans les délais impartis (cf. partie 3.4. du rapport).

De même, EDF se prépare à la généralisation de la facturation électronique en France prévue pour 2026, au travers de l'organisation d'un projet transverse mobilisant des compétences fiscales, comptables ainsi qu'en gestion des systèmes d'informations.

Une attention particulière est portée aux projets de lois de finances et plus généralement à toutes les évolutions fiscales et réglementaires susceptibles de s'appliquer dans les principaux pays d'implantation du Groupe. Le Groupe participe activement à des colloques et comités avec d'autres entreprises, permettant ainsi de partager des expériences et d'approfondir la compréhension collective des nouvelles dispositions fiscales. EDF met également tout en œuvre pour entretenir une **relation de confiance** avec les administrations fiscales françaises et étrangères, fondée sur la transparence et un dialogue constructif.

Cette vigilance et cette rigueur en matière de conformité permettent à EDF de prendre de sa **responsabilité fiscale** en versant les montants d'impôts et prélèvements requis dans chaque pays, dans le respect des délais légaux.



Les principes de conformité fiscale couverts par la Politique fiscale et douanière d'EDF s'appliquent également aux **prix de transfert**, autrement dit aux prix pratiqués entre des sociétés du Groupe dans le cadre d'opérations transfrontalières. Ainsi, le Groupe s'engage à ce que la répartition des marges opérationnelles entre les sociétés du Groupe implantées dans différents pays, reflète fidèlement une réalité économique représentant la localisation de ses activités. Ce partage de marges est déterminé dans le strict respect du principe de pleine concurrence, conformément aux principes de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

Afin de garantir la conformité avec les réglementations internationales et de sécuriser ses positions fiscales, le Groupe peut également recourir à des **Accords Préalables en matière de Prix de Transfert** (APP). Ces accords permettent de valider à l'avance en collaboration avec les autorités fiscales la méthodologie de détermination des prix de transfert, évitant ainsi le risque de litiges futurs.

Le respect des normes s'accompagne d'une documentation rigoureuse des transactions intra-groupe, qui sont également soumises à des audits réguliers des autorités fiscales locales. En application de la réglementation fiscale, le Groupe satisfait à ses **obligations de documentation** des prix de transfert notamment en France au travers :

- d'un « **Master file** », qui fournit chaque année une vue d'ensemble détaillée des activités mondiales du Groupe, de sa politique de prix de transfert, ainsi que de la répartition des revenus et des impôts ;
- des « **local files** » et des **déclarations simplifiées de prix de transfert**, préparés chaque année, qui présentent une analyse détaillée des transactions intragroupes, incluant des comparables des prix de marché et la justification des prix appliqués ;
- le **CbCR** (Country-by-Country Reporting), déposé chaque année auprès de l'administration fiscale française, détaillant principalement la répartition mondiale des revenus intra-groupe et avec les tiers, des résultats avant impôt, des impôts dus et payés, ainsi que des effectifs pour chaque pays où le Groupe est implanté (cf. partie 3.4. du rapport).

2.1. GOUVERNANCE, CONTRÔLE ET RISQUES

Gestion des risques

Le groupe EDF gère le **risque fiscal** comme tout autre risque. Il est identifié à travers un **processus de contrôle** et de revue des activités fiscales incluant la validation des comptes. Les responsables fiscaux de chaque périmètre examinent systématiquement l'ensemble des problématiques fiscales potentielles. Les pratiques fiscales du Groupe et les procédures associées sont susceptibles de faire l'objet d'audits internes et externes (Commissaires aux Comptes, administrations fiscales, Cour des Comptes).

Le système de contrôle interne garantit le respect des directives et instructions édictées par le Groupe, tout en assurant la **conformité aux lois et réglementations**, dans un environnement complexe marqué par l'évolution constante des législations fiscales nationales ou internationales.

Il vise également à assurer le bon fonctionnement des processus internes, afin de garantir la fiabilité des informations financières.

Compte tenu de l'organisation décentralisée du Groupe, les risques de non-conformité sont identifiés par les directeurs financiers ou fiscaux, responsables de chaque Business Unit (BU) ou filiale. En cas d'identification d'un risque, il leur incombe de mettre en œuvre des plans d'actions à court ou moyen terme afin d'éliminer tout risque et également de **rétablir la conformité**, en recourant si nécessaire à des conseils externes selon la complexité et l'urgence du sujet. Ces risques peuvent notamment inclure des problèmes déclaratifs (tels que des dépôts tardifs, des omissions ou des inexactitudes) ou une mauvaise interprétation de la législation fiscale.

Ce dispositif de contrôle interne permet de couvrir l'ensemble des opérations et du périmètre du Groupe.



Le groupe EDF a instauré un **code de conduite** dénommé « **Éthique et conformité** », qui constitue le premier pilier de son dispositif anticorruption. Ce code s'applique à l'ensemble des salariés du Groupe. Les filiales contrôlées par EDF déclinent ce code au sein de leurs entités respectives, en tenant compte de leurs particularités et de la législation en vigueur dans les pays où elles opèrent.

En outre, un **dispositif d'alerte** est disponible pour tous les salariés ainsi que pour les collaborateurs externes et occasionnels du groupe EDF. Ce mécanisme permet de signaler, via les canaux internes de l'entreprise, toutes les infractions, y compris fiscales. La conformité fiscale participe pleinement à une gestion éthique et responsable de l'entreprise.

2.2. RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS

Dans une démarche de **transparence fiscale**, le groupe EDF s'engage à entretenir des relations constructives avec les autorités de tous les pays dans lesquels il opère. Cet engagement se traduit par une communication fluide et une coopération active, afin que le Groupe assure la conformité de ses pratiques avec les réglementations en vigueur.

Relations de confiance

Dans les pays où le Groupe est présent, EDF encourage l'**adhésion aux programmes d'échanges et de confiance** proposés aux contribuables par les autorités fiscales. EDF privilégie des échanges transparents et pro-actifs avec les autorités fiscales chaque fois que cela est possible. Cela se traduit par exemple au Royaume-Uni où le Groupe bénéficie d'un interlocuteur dédié pour faciliter la communication avec respectivement, les autorités douanières ou fiscales.

À titre d'exemple, en 2022, le Groupe a adhéré à un programme en Italie, le « Cooperabretive Compliance Program », visant à promouvoir une coopération renforcée entre l'administration fiscale italienne et les contribuables pour prévenir les différends fiscaux.

Par ailleurs, le Groupe souhaite accentuer ses échanges avec les autorités fiscales française via le dispositif de partenariat fiscal. En s'engageant à être transparentes et à répondre précisément à l'administration, les entreprises obtiennent un accompagnement personnalisé et des clarifications sur les règles fiscales applicables. L'objectif est ainsi de sécuriser les traitements fiscaux des activités du groupe EDF afin de prévenir les litiges et d'assurer une meilleure conformité fiscale.

D'une manière générale, le groupe EDF privilégie les dispositifs visant à renforcer la **sécurité fiscale** de ses opérations et à lever de potentielles incertitudes notamment liées à l'interprétation par l'administration fiscale des textes fiscaux postérieurement à leur adoption par le législateur.



Rescrits et Accords Préalable en matière de Prix de transfert (APP)

Afin de sécuriser ses positions fiscales, le Groupe utilise tous les dispositifs que propose la réglementation :

- **Rescrits fiscaux** : le Groupe soumet des demandes à l'administration fiscale pour **clarifier l'interprétation des textes fiscaux** en raison de leur complexité et de l'enjeu que leur application représente dans les opérations poursuivies ;
- **APP** : pour sécuriser sa politique de prix de transfert dans le cadre des transactions intra-groupe

transfrontalières, le Groupe signe des conventions avec les autorités des pays concernés afin qu'elles s'accordent par avance sur les prix que le Groupe doit pratiquer entre ses entités au titre des exercices à venir. Ainsi, l'essentiel des ventes et achats d'électricité entre EDF SA et sa filiale britannique de Trading font l'objet d'un accord entre les services fiscaux de ces deux pays, et ce depuis déjà plus de 15 ans maintenant.

2.2. RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS

Participations diverses

Le groupe EDF assume pleinement son rôle de contribuable responsable et collabore pleinement à tout échange avec les autorités fiscales relatif à l'évolution ou à la mise en œuvre pratique des lois et de la doctrine fiscale. En ce sens, il peut être amené à répondre à des sollicitations des pouvoirs publics et **participer à des échanges avec les autorités fiscales sur des projets de réglementations**.

Le Groupe participe aux consultations publiques sur des projets de nouvelles réglementations nationales ou internationales ainsi que sur la doctrine de l'administration fiscale (Bulletin Officiel des Finances Publiques en France).

EDF participe également aux différents groupes de travail mis en place par l'administration fiscale française comme celui impliquant les Grandes Entreprises se réunissant autour du projet de généralisation de la facturation électronique.

Chaque fois que cela est possible, le Groupe se porte par ailleurs candidat pour tester les nouveaux outils des administrations. Ainsi, en France, EDF participe au pilote du projet de réforme de la facturation électronique et est membre du groupe de travail sur le nouveau système d'information déclaratif douanier.



Centrale solaire flottante de Lazer, Provence Alpes Côte d'Azur, France

Contentieux fiscaux

Dans le souci de maintenir de bonnes relations avec les autorités fiscales, le Groupe privilégie toujours la discussion et les **résolutions amiables** pour éviter autant que possible les contentieux fiscaux. Cette approche se traduit par une transparence et des échanges constructifs lors des opérations de contrôle puis par un recours privilégié à tous les dispositifs de résolution pré-contentieuse des différends avec les administrations fiscales.

Néanmoins, compte tenu des évolutions constantes et de la complexité croissante de la réglementation fiscale, certaines interprétations peuvent être sources d'incertitudes.

Lorsque le Groupe et les autorités fiscales ne parviennent pas à un accord sur des sujets aux impacts significatifs pour le Groupe, il peut être amené à contester certaines positions devant les juridictions compétentes, afin de défendre son interprétation des règles fiscales.

Les contentieux fiscaux à enjeux significatifs pour le Groupe sont détaillés dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 (cf. [DEU 2023 - Section 17.3.1 « Contrôles fiscaux »](#)).



2.3. FOCUS SUR CERTAINES IMPLANTATIONS

Les **États et Territoires Non Coopératifs** (ETNC), communément appelés « paradis fiscaux » sont des juridictions ne respectant pas les standards internationaux en matière de transparence, de coopération, d'échange d'informations et de lutte contre l'évasion fiscale.

Dans le cadre de sa politique fiscale, le groupe EDF interdit strictement toute implantation dans ces territoires sauf à démontrer la nécessité opérationnelle de l'implantation et l'absence de but fiscal.

Cette interdiction s'applique aussi bien aux pays inclus dans :

- la **liste officielle française des ETNC**, comprenant 13 États et territoires en 2023* ;
- qu'à ceux inclus dans la liste de l'Union Européenne (UE) des juridictions fiscales non coopératives, également appelée « **Liste Noire** », comprenant 16 États et territoires en 2023**.

Par ailleurs, l'UE a établi une **liste grise de pays***** qui, malgré les engagements pris pour réformer leurs politiques fiscales, ne satisfont pas encore pleinement aux critères de transparence et d'échange d'informations requis.

En application de sa politique fiscale, le Groupe s'engage à :

- interdire toute implantation dans les États inscrits sur ces listes (ETNC, liste grise et liste noire) autres que pour des motifs opérationnels ;
- et s'abstenir de toute opération ou flux financier avec ces juridictions.

Cette politique témoigne de l'engagement du Groupe à s'astreindre à une conduite fiscale conforme à ses principes et responsable, en évitant toute implication dans des pratiques potentiellement perçues comme facilitant **l'évasion ou l'optimisation fiscale**. Le groupe EDF s'engage ainsi à mener ses activités avec intégrité, en contribuant équitablement aux ressources fiscales des pays où il opère. Cette éthique fiscale constitue un pilier essentiel de sa **responsabilité d'entreprise** et de son engagement envers toutes ses parties prenantes.



Centrale hydroélectrique de Nam Theun 2, Laos

* La liste française comprenait en 2023, les Etats suivants : Anguilla, Îles Vierges britanniques, Seychelles, Panama, Vanuatu, Fidji, Guam, Îles Vierges américaines, Palaos, Samoa américaines, Samoa, Trinité et Tobago.

** La liste noire de l'UE comprenait en 2023, les Etats suivants : Anguilla, Samoa américaines, les Bahamas, les Fidji, Guam, les Palaos, le Panama, les Samoa, Trinité et Tobago, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges américaines, le Vanuatu.

*** La liste grise de l'UE comprenait en 2023, les Etats suivants : Arménie, Eswatini, Turquie, Barbade, Botswana, Dominique, Seychelles, Costa Rica, Hong Kong, la Malaisie, Qatar, Uruguay, Jamaïque, Jordanie, Macédoine du Nord, Russie, Belize, Îles Vierges britanniques, Israël, Montserrat, Thaïlande et Vietnam.

2.3. FOCUS SUR CERTAINES IMPLANTATIONS

Dans une démarche de **transparence fiscale**, le groupe EDF présente ci-dessous ses implantations dans les juridictions qui :

- soit ne respectent pas totalement les exigences internationales de transparence et d'échange d'informations entre administrations (liste grise de l'UE) ;
- soit ont mis en place un impôt sur les sociétés à taux faible (inférieur à 15 %).



Irlande

> 10
Entités

5 M€
Résultat
avant impôts

0,2 M€
Impôts payés

21
Salariés

4 %
TEI*

Le Groupe y détient principalement une captive d'assurance, localisée à Dublin qui participe à la majorité des programmes d'assurance du Groupe.

EDF est également présent dans le pays pour y développer des parcs éoliens en mer (offshore) et des parcs solaires.



Luxembourg

5
Entités

82 M€
Résultat
avant impôts

1 M€
Impôts payés

1
Salarié

1 %
TEI

Le Groupe y détient principalement deux captives de réassurance : l'une couvre essentiellement le risque de responsabilité civile nucléaire d'EDF SA et la seconde réassurance Framatome.



Vietnam

2
Entités

17 M€
Résultat
avant impôts

1 M€
Impôts payés

> 110
Salariés

4 %
TEI

Le Groupe détient une participation dans la société qui détient et exploite la centrale à cycle combiné gaz (CCG) de Phu My 2.2 d'une capacité de 715 MW.

Depuis 2021, EDF y a également développé une activité de panneaux solaires sur toiture.



Singapour

5
Entités

91 M€
Résultat
avant impôts

6,3 €
Impôts payés

3
Salariés

7 %
TEI

Le Groupe y est principalement implanté à travers sa participation commune avec le groupe Japonais Jera pour réaliser des opérations de trading sur les marchés asiatiques.

* TEI simplifié : correspond au rapport entre les impôts payés et le résultat avant impôts

2.3. FOCUS SUR CERTAINES IMPLANTATIONS



Emirats Arabes Unis

> 5
Entités

-11 M€
Résultat
avant impôts

- €
Impôts payés

> 460
Salariés

0 %
TEI

Le Groupe est présent dans le pays à travers sa participation dans une entité chargée de l'exploitation et de la maintenance de grandes installations de production de froid au Moyen-Orient.

Par ailleurs, EDF fournit des services d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux compagnies locales d'électricité.

Enfin, le Groupe y a également récemment inauguré une centrale photovoltaïque.



Qatar

2
Entités

> 0,01 M€
Résultat
avant impôts

< 0,1 M€*
Impôts payés

> 125
Salariés

1064 %
TEI

Le Groupe détient une participation dans une entité chargée de l'exploitation et de la maintenance de grandes installations de production de froid au Moyen-Orient.

EDF fournit également des services d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux compagnies locales d'électricité.



Bahreïn

2
Entités

> 0,2 M€
Résultat
avant impôts

- €
Impôts payés

> 60
Salariés

0 %
TEI

Le Groupe détient une filiale chargée de l'exploitation et de la maintenance de grandes installations de production de froid au Moyen-Orient.

EDF fournit également des services d'assistance à maîtrise d'ouvrage aux compagnies locales d'électricité.

* Impôts payés sur les activités bénéficiaires du groupe EDF au Qatar.



3

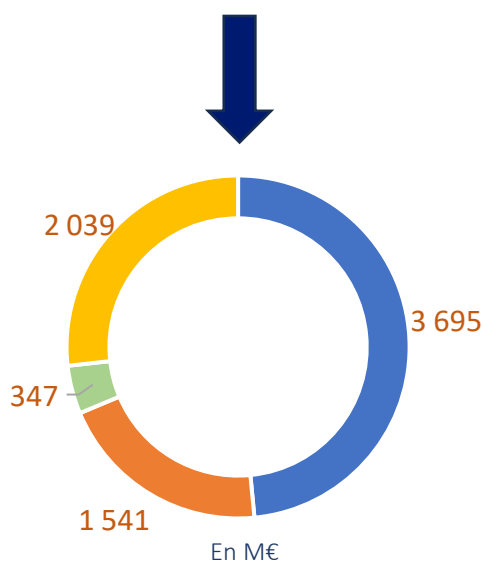
CONTRIBUTION FISCALE DU GROUPE EN 2023

- 3.1. Contribution fiscale mondiale
- 3.2. Contribution fiscale en France
- 3.3. Contribution fiscale dans les autres pays
- 3.4. Contribution fiscale par pays

3.1. CONTRIBUTION FISCALE MONDIALE

Le groupe EDF, en tant qu'opérateur et fournisseur d'électricité responsable, assume sa place d'acteur majeur de la **transition écologique** et de la souveraineté énergétique. A ce titre, il s'engage à contribuer au développement des territoires dans lesquels il est implanté à la fois en termes d'emplois locaux, d'achats locaux, de création de valeur économique mais également par sa **contribution fiscale**.

7,6 Mds€*
d'impôts et taxes payés par le
Groupe en 2023



Contrairement aux données de l'URD, ce montant :

- ne tient pas compte des taxes sur les biens et services brésiliens refacturées aux clients et de la taxe sur les surprofits payée en Belgique en 2024
- et tient compte des taxes additionnelles INB payées par EDF SA et comptabilisées en immobilisations en IFRS

- Impôts sur le résultat
- Impôts et taxes sur les moyens de production d'énergie
- Impôts et taxes sur les rémunérations
- Autres impôts et taxes

Depuis 2016, le Groupe est soumis au CbcR fiscal. A compter de l'exercice 2024, le Groupe sera tenu de publier son CbCR et ce avant le 31 décembre 2026. Dans le cadre de ce rapport de transparence fiscale 2023, le Groupe anticipe cette obligation en publiant son CbcR fiscal 2023 simplifié avec ses données fiscales par pays.

La contribution mondiale du groupe EDF inclut les **impôts et taxes définitivement supportés** par EDF :

- l'impôt sur les résultats qui est payé dans tous les pays où les activités du Groupe génèrent des bénéfices ;
- les impôts et taxes spécifiques au secteur de l'énergie, comme par exemple : les taxes pour installations nucléaires de base (INB), l'imposition forfaitaire sur les installations de production (IFER), etc... ;
- les impôts et taxes sur les rémunérations versées à ses salariés ;
- les autres impôts et taxes qui comprennent par exemple : la contribution économique territoriale (CET) et les taxes foncières.

La contribution fiscale mondiale du Groupe payée en 2023 s'élève à **7 622 M€** dont :

3 695 M€ d'impôt sur le résultat contre 1 282 M€ en 2022.

3 927 M€ d'autres impôts et taxes en augmentation de 901 M€ par rapport à 2022.

Par ailleurs, le Groupe collecte des montants très importants de taxes pour le compte des Etats ou d'autres organismes (montant directement prélevé sur les paiements des factures d'électricité des consommateurs).

Le taux effectif d'impôt (TEI) du Groupe s'élève à 25,13% en 2023, soit un taux légèrement inférieur au taux d'impôt théorique français de 25,82 % (pour plus d'explications, cf. [DEU 2023 – Note 9 « Impôts sur les résultats »](#)).

3.2. CONTRIBUTION FISCALE EN FRANCE



127 Mds €
Chiffre
d'affaires



15 Mds €
Résultat
avant impôts



> 130 000
Salariés



> 500
Sociétés

La France est le **pays d'implantation historique** du groupe EDF et reçoit de ce fait la part la plus significative de sa contribution fiscale. Le Groupe est profondément ancré dans le tissu économique français, avec une présence étendue sur tout le territoire national grâce à plus de 1 300 filiales. Cette forte implantation explique que près de 70 % du chiffre d'affaires total du Groupe est réalisé en France.

EDF est un acteur clé du paysage énergétique français, exploitant l'un des plus grands parcs de production nucléaire au monde. En parallèle, le Groupe investit massivement dans les énergies renouvelables, contribuant ainsi à une production énergétique à 93 % sans émission directe de CO₂. Ces efforts soutiennent l'engagement d'EDF envers la **transition énergétique** et la lutte contre le réchauffement climatique.

Le Groupe joue un rôle essentiel dans la fourniture d'énergie et de services auprès de **29,6 millions de clients en France**. Cette activité est au cœur des activités d'EDF, reflétant son engagement à assurer une distribution fiable et durable d'énergie à travers le pays.

En raison de la forte implantation du Groupe en France et de sa capacité de production à faible émission de carbone, le Groupe soutient activement les engagements nationaux en matière de développement durable et de transition énergétique.

5,2 Mds€

d'impôts et taxes supportés
par le Groupe

7,4 Mds€

d'impôts et taxes collectés
par le Groupe



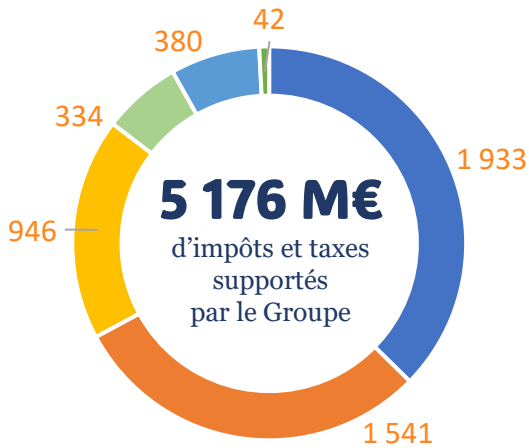
12,6 Mds€

versés au Budget de l'Etat et
des collectivités territoriales



3.2. CONTRIBUTION FISCALE EN FRANCE

Répartition des impôts et taxes **supportés** sur les activités du Groupe en France par nature d'impôts (en millions d'€) :



- Impôt sur les sociétés*
- Taxes spécifiques à l'industrie électrique
- Impôts Directs Locaux
- Impôt sur les rémunérations
- Autres impôts et taxes
- Taxe sur les surprofits

Répartition des impôts et taxes **collectés** sur les activités du Groupe en France par nature d'impôts (en millions d'€) :



- TVA nette
- TICFE
- TICGN
- CTA
- Taxes locales sur l'électricité

* Compte tenu des résultats déficitaires de l'année 2022, le groupe EDF a généré des déficits reportables qui réduiront ses futurs résultats fiscaux soumis à l'impôt sur les sociétés.

Dans le cadre de son activité et de ses investissements massifs en France, notamment afin de permettre la transition énergétique, le groupe EDF bénéficie de diverses **incitations fiscales**. Il s'agit essentiellement des dispositifs suivants :

- Le **Crédit d'Impôt Recherche (CIR)** qui permet aux entreprises de réduire leur impôt à hauteur d'un pourcentage des dépenses engagées pour des activités de recherche et développement (R&D) afin d'encourager l'innovation en réduisant le coût de la R&D. Au titre de l'exercice 2023, EDF a ainsi bénéficié d'un CIR d'un montant de 73 M€, sur un total de 272 M€ de dépenses de R&D éligibles à ce dispositif ;
- Dans les **Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM)** où le Groupe est implanté, il est possible de bénéficier d'exonérations de charges sociales

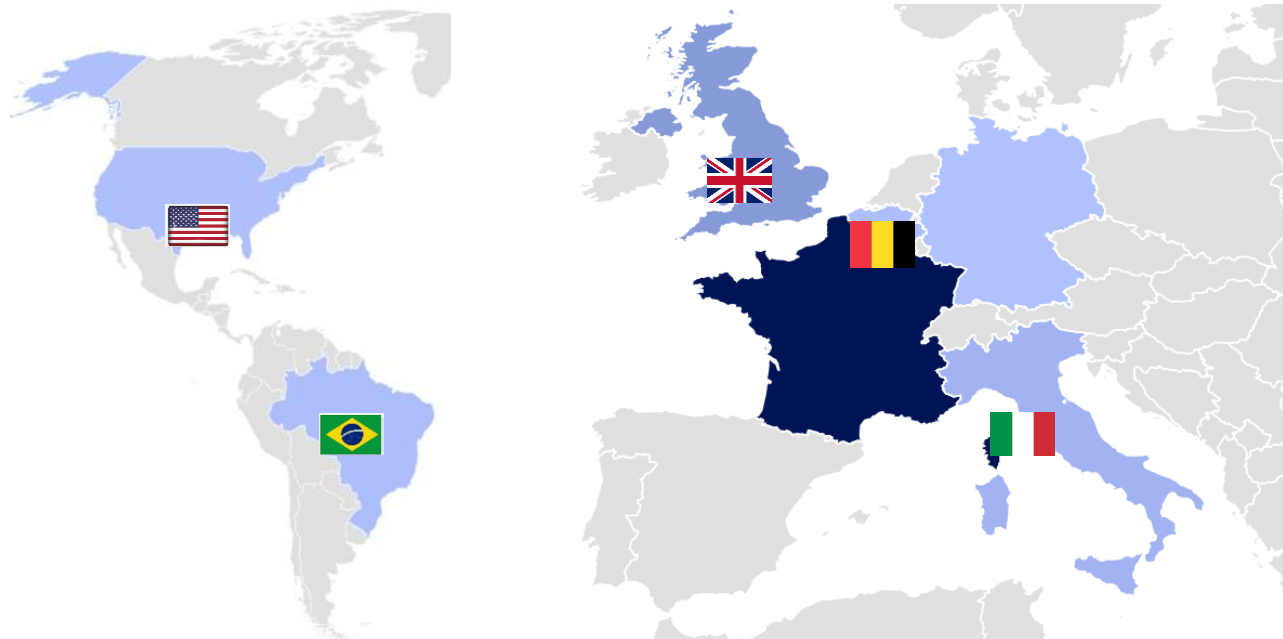
pour encourager l'investissement et l'emploi local, d'un taux de TVA réduit, ainsi que de mesures de défiscalisation pour les investissements productifs ou immobiliers, visant à stimuler le développement du tissu économique régional.

- Pour le développement d'énergies renouvelables, EDF peut également bénéficier d'exonérations ou de réductions d'impôts lors d'implantations en **zones franches**.

Ces allègements fiscaux sont indispensables pour faciliter et accélérer les investissements nécessaires à la transition énergétique, tout en contribuant à la compétitivité et au développement de l'innovation.

3.3. CONTRIBUTION FISCALE DANS LES AUTRES PAYS

Le groupe EDF est présent dans 68 pays à travers le monde. En dehors de la France, ses principales implantations sont situées au **Royaume-Uni**, en **Italie**, aux **États-Unis**, en **Belgique** et au **Brésil**.



3.3. CONTRIBUTION FISCALE DANS LES AUTRES PAYS



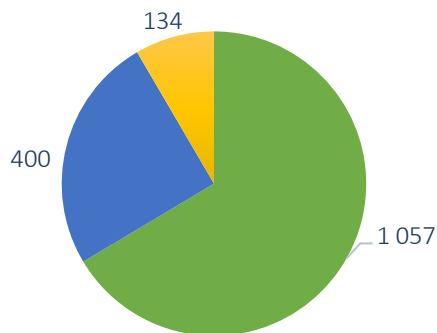
Centrale nucléaire de Hinkley Point, Royaume-Uni



Royaume-Uni

1,6 Mds€

d'impôts et taxes supportés
par le Groupe*



En M€

- Impôts sur le résultat
- Taxe sur les surprofits
- Autres impôts et taxes (principalement fonciers)

Le groupe EDF est un acteur majeur de l'énergie au Royaume-Uni, où il se concentre principalement sur la production et la fourniture d'électricité. **EDF Energy**, sa filiale britannique, est l'un des principaux producteurs d'électricité du pays, avec une capacité de production diversifiée comprenant de l'énergie nucléaire, des énergies renouvelables (notamment éolienne et solaire) et des centrales à gaz.

EDF joue un rôle clé dans la transition énergétique du Royaume-Uni, en soutenant les objectifs de réduction des émissions de carbone et en investissant dans de nouvelles technologies et infrastructures énergétiques, comme le **projet de centrale nucléaire d'Hinkley Point C**.

Le Groupe est également engagé dans la fourniture d'électricité et de services énergétiques à des millions de foyers et d'entreprises à travers le pays.

Enfin, EDF est également implanté au Royaume-Uni au travers de sa filiale **EDF Trading** en charge d'assurer l'interface unique du Groupe, avec les marchés de l'électricité.



36 Mds€
Chiffre
d'affaires



- 7 Mds€**
Résultat
avant impôts



> 16 000
Salariés



> 120
Sociétés

* Impôts payés sur les activités bénéficiaires du groupe EDF au Royaume-Uni

** Comportant une dépréciation de 12,9 Mds€ des actifs HPC et du goodwill d'EDF Energy (Voir note 10.8 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2023).

3.3. CONTRIBUTION FISCALE DANS LES AUTRES PAYS



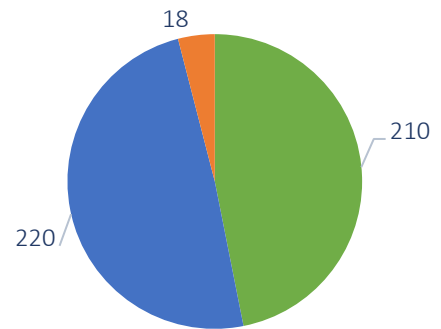
Parc éolien de Mistretta, Sicile



Italie

448 M€

d'impôts et taxes supportés
par le Groupe



- Impôts sur le résultat
- Taxe sur les surprofits
- Impôts fonciers

En Italie, le groupe EDF opère principalement à travers sa filiale **Edison**, qui est un énergéticien de premier plan, fort de 140 ans d'histoire, soit l'un des plus anciens opérateurs du secteur.

Les activités du Groupe en Italie couvrent la production, la distribution et la fourniture d'électricité et de gaz. EDF possède un portefeuille diversifié dans la production d'énergie, incluant des centrales thermiques, hydroélectriques, ainsi que des installations d'énergies renouvelables, notamment éolienne et solaire.

Edison joue également un rôle central dans l'approvisionnement en gaz naturel du pays, étant l'un des principaux opérateurs du marché italien.

Le Groupe est engagé dans la **transition énergétique** du pays, avec des investissements dans des projets visant à réduire les émissions de carbone, à promouvoir l'efficacité énergétique, et à développer des solutions de mobilité durable, contribuant ainsi à la décarbonation des transports en Italie.



24 Mds €
Chiffre
d'affaires



695 M €
Résultat
avant impôts



> 4 600
Salariés



> 50
Sociétés

3.3. CONTRIBUTION FISCALE DANS LES AUTRES PAYS



Parc éolien offshore, Belgique

En Belgique, le groupe EDF est principalement actif à travers sa filiale **Luminus**, qui est l'un des principaux producteurs et fournisseurs d'électricité du pays. Luminus exploite un portefeuille énergétique diversifié, comprenant des centrales thermiques, des parcs éoliens ainsi que des installations hydroélectriques. Par ailleurs, elle détient également quelques participations dans des installations nucléaires belges.

La filiale est également un acteur clé dans le développement des **énergies renouvelables**, avec un engagement fort dans l'éolien et dans les projets d'optimisation énergétique.

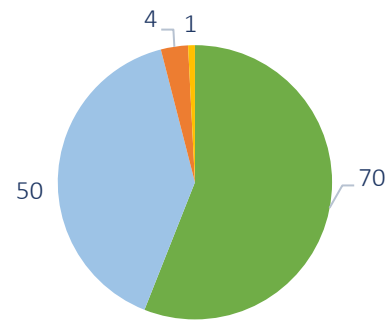
En effet, en plus de la production d'énergie, Luminus propose des services énergétiques innovants pour les particuliers et les entreprises, visant à optimiser la consommation d'énergie et à soutenir la transition énergétique en Belgique.

Par ailleurs, le groupe EDF, via sa filiale **EDF Belgium** et dans le cadre d'une coopération nucléaire de longue date avec Electrabel, détient 50 %, en copropriété indivise, de la centrale nucléaire de Tihange 1.

Belgique

125 M€*

d'impôts et taxes supportés par le Groupe



- Impôts sur le résultat
- Taxes sur les moyens de production
- Impôts fonciers
- Autres impôts et taxes

* Ne tient pas compte de la taxe sur les surprofits de 146 M€ payée en Belgique en 2024



5 Mds €
Chiffre
d'affaires



279 M €
Résultat
avant impôts



> 2 500
Salariés



> 65
Sociétés

3.3. CONTRIBUTION FISCALE DANS LES AUTRES PAYS



Aménagement hydraulique du Sinop, Brésil

Le Brésil est un marché stratégique pour le développement international du groupe EDF qui y est présent depuis près de 30 ans.

Il y exploite la **centrale hydroélectrique** de Sinop située dans l'État du Mato Grosso, d'une capacité de 402 MW ainsi que les centrales à cycle combiné gaz de Norte Fluminense (827 MW) et Marlim Azul (565 MW).

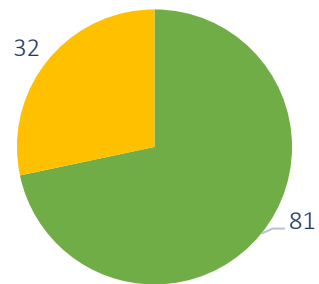
Par ailleurs, il totalise dans le pays plus de 1,8 GW de projets solaires et éoliens notamment dans le Nord-Est du Brésil, une région propice à l'exploitation des **énergies renouvelables**. Ces projets contribuent à la diversification de l'offre énergétique brésilienne en favorisant des sources d'énergie verte, en adéquation avec les objectifs de transition énergétique du pays.

Récemment, le Groupe a remporté un premier projet dans le secteur du **transport d'électricité** et développe également des solutions de **stockage**.

Brésil

113 M€*

d'impôts et taxes supportés par le Groupe



- Impôts sur le résultat
- Autres impôts et taxes

* Ne tient pas compte des taxes sur les biens et services brésiliens (ICMS) de 144 M€ refacturées aux clients



781 M€
Chiffre
d'affaires



175 M €
Résultat
avant impôts



> 250
Salariés



> 10
Sociétés

3.3. CONTRIBUTION FISCALE DANS LES AUTRES PAYS



Parc solaire de Californie, Etats-Unis

Le groupe EDF est implanté sur tout le continent nord-américain, avec une forte présence aux États-Unis.

Tout d'abord à travers l'exploitation des **énergies renouvelables** *via* le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens (terrestres et en mer) et solaires. Ces projets contribuent de manière importante à la transition énergétique des États-Unis. EDF Renewables se positionne parmi les principaux producteurs d'énergie renouvelable, avec des projets dans des États comme la Californie, le Texas et le Dakota du Sud.

Ensuite au travers du **trading** de l'électricité et du gaz par lequel le Groupe joue un rôle essentiel sur les marchés de l'énergie en l'optimisant, tout en assurant la fiabilité de l'approvisionnement énergétique.

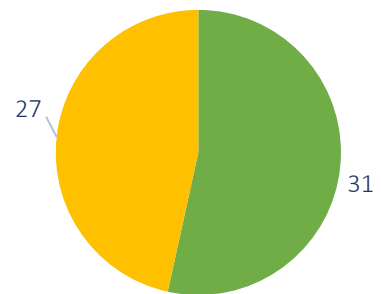
Mais également *via* les **services énergétiques**, la gestion locale de l'énergie, l'efficacité énergétique ainsi que l'éclairage public.

Enfin, le Groupe au travers de Framatome participe activement à l'entretien et à la fourniture du combustible au **parc nucléaire** américain, ainsi qu'au soutien du renouvellement des licences et au développement de nouveaux réacteurs.

Etats-Unis

58 M€

d'impôts et taxes supportés
par le Groupe



- Impôts sur le résultat
- Autres impôts et taxes



2,5 Mds €
Chiffre
d'affaires



123 M €
Résultat
avant impôts



> 3 900
Salariés



> 80
Sociétés

3.4. CONTRIBUTION FISCALE PAR PAYS

CbCR

(Country-by-Country Reporting)

Les informations exposées ci-dessous sont issues du CbCR du groupe EDF et sont utilisées pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe. Ces données sont indiquées en M€.

Pays	Chiffre d'affaires	Profit (+) ou perte (-) avant impôt	Impôt payé *	Actifs corporels	Nombre de salariés
France	127 171	15 134	1 933	150 153	136 514
Royaume-Uni	35 986	(6 947)	1 057	16 489	16 378
Italie	24 444	695	428	3 994	4 687
Belgique	5 170	279	70	1 729	2 584
Etats-Unis	2 446	123	31	5 092	3 967
Allemagne	2 109	98	29	490	3 059
Brésil	781	175	81	1 120	257
Canada	367	50	13	921	334
Pologne	341	6	7	240	791
Vietnam	281	17	1	94	117
Irlande	265	5	0	65	21
Espagne	156	9	2	52	851
Afrique du Sud	153	11	2	126	207
Luxembourg	141	82	1	0	1
Chine	100	(47)	1	427	433
Israël	97	(18)	-	522	93
Grèce	67	14	5	239	114
Inde	54	(12)	1	319	164
Saint-Martin	40	27	10	83	66
Japon	32	0	0	3	33
Autres	284	(127)	6	457	1 930

* Correspondant à l'impôt décaissé qui peut diverger de la charge d'impôt en raison des règles relatives aux versements des acomptes et solde d'impôt.

3.4. CONTRIBUTION FISCALE PAR PAYS

PILIER II

(Imposition minimum mondiale)

Afin de répondre aux préoccupations relatives à l'érosion des bases fiscales et au transfert de bénéfices fiscaux entre États au sein des grandes multinationales, un accord a été conclu en 2021 entre plus de 135 juridictions relevant de l'OCDE, visant à instaurer un **impôt minimal de 15 %** par pays sur les bénéfices réalisés par les groupes multinationaux dont le chiffre d'affaires excède 750 millions d'euros.

La loi de Finances pour 2024 a transposé cette réglementation internationale dans le cadre législatif français, avec une première application effective à compter de l'exercice 2024. Ainsi, la première déclaration relative au Pilier II devra être déposée en juin 2026 pour l'exercice 2024.

Depuis 2022, le Groupe anticipe la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation Pilier II. À ce jour, les **actions** suivantes ont été menées :

1

Délimiter le **périmètre d'application de Pilier II** en réalisant une analyse préliminaire permettant d'identifier les entités concernées ainsi que celles présentant des spécificités au regard de cette réglementation.

2

Mise en place d'un processus annuel de **reporting des données** nécessaires pour les entités incluses dans le périmètre. Ce processus comprend des revues et des échanges sur les données collectées, un suivi de leur consolidation et de l'analyse des impacts au niveau du Groupe, avec un partage des conclusions en interne, puis avec le Collège des Commissaires aux Comptes.

3

Former les équipes fiscales et comptables de l'ensemble du Groupe impliquées dans cette nouvelle réglementation.



Le Groupe a ainsi pu évaluer l'impact de cette réglementation pour les exercices 2022 et 2023. Il en résulte que si la réglementation avait été applicable sur ces deux exercices, Pilier II n'aurait **pas eu d'impact significatif pour le Groupe**.

Pour l'exercice 2023, il en ressortirait (hors clause de sauvegarde à retenir pour les premières années d'application), une charge complémentaire de 22 M€ provenant principalement :

- de Singapour, où certaines activités de trading non contrôlées par le Groupe bénéficient d'un taux d'imposition inférieur à 15% ;
- du Luxembourg, en raison de la présence d'une captive de réassurance du Groupe et du traitement associé aux provisions pour fluctuation de sinistralité (PFS).



ANNEXES

Glossaire

Tableau de concordance GRI-207

Contact

Contrat d'effacement

L'effacement de consommation électrique consiste à demander à des clients de réduire temporairement leur consommation d'électricité lors des pointes de consommation. Ils bénéficient en contrepartie d'une tarification avantageuse, voire d'une rémunération dans certains cas.

Business Unit

Entité opérationnelle au sein d'une entreprise ou d'un groupe. Elle correspond en général à un segment spécifique de l'activité.

Employés / Salariés

Personne physique liée à un employeur par la conclusion d'un contrat de travail et par une relation de subordination permanente. Sont exclus les sous-traitants ou prestataires externes.

EBITDA

Indicateur financier qui fait référence au bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement. Il traduit l'accroissement de richesse d'une entité généré par ses activités opérationnelles, indépendamment des éléments non opérationnels.

Cash fiscal

Effet de trésorerie lié aux obligations fiscales d'une entreprise. Cela inclut les flux de trésorerie associés au paiement des impôts sur les bénéfices, de la TVA, des charges sociales et d'autres taxes que l'entreprise doit verser aux autorités fiscales, nets des crédits d'impôts ou subventions reçus.

Impôts payés

Impôts et taxes effectivement payés au cours de l'exercice.

Chiffre d'affaires

Somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes générés par une entreprise dans le cadre de son activité professionnelle.

Taux effectif d'impôt

Taux correspondant au rapport entre la charge d'impôt totale consolidée en normes IFRS (impôt courant et impôts différés) et le résultat consolidé avant impôt, calculé selon les normes IFRS.

Zones franches

Zones géographiques délimitées au sein d'un pays où les entreprises bénéficient d'avantages fiscaux, douaniers et réglementaires dans le but de stimuler le développement régional.

Impôt sur le résultat

Impôt direct prélevé sur les bénéfices réalisés par les entreprises au cours d'une période fiscale donnée. Il vise à imposer le résultat fiscal de l'entreprise, c'est-à-dire le bénéfice comptable ajusté en fonction des règles fiscales en vigueur. En France, cet impôt est principalement représenté par l'Impôt sur les Sociétés (IS).

Taxes INB

La Taxe sur les Installations Nucléaires de Base (INB) est une taxe spécifique en France qui s'applique aux exploitants d'installations nucléaires. Cette taxe vise à financer les activités de surveillance, de contrôle et de régulation des installations nucléaires, ainsi qu'à contribuer aux coûts liés à la sûreté nucléaire et à la radioprotection.

Taxe IFER

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) est une taxe qui vise à faire contribuer les entreprises exploitant certains types d'équipements et de réseaux au financement des collectivités territoriales. L'IFER concerne donc seulement les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.

Taxe sur les surprofits

Cette taxe est issue d'un règlement de l'UE imposant aux Etats membres de mettre en place une mesure de captation des rentes inframarginales réalisées par les producteurs au-delà d'un seuil de vente de l'électricité sur une période donnée. Cette taxe a notamment été mise en place en France, au Royaume-Uni, en Italie et en Belgique.

TICFE

L'accise sur l'électricité (TICFE), est une taxe payée par tous les consommateurs finaux d'électricité. Elle est collectée par les fournisseurs d'énergie et est reversée au budget général de l'État.

TICGN

L'accise sur les gaz naturel (TICGN) est une taxe collectée par les fournisseurs de gaz naturel auprès de leurs clients consommant du gaz naturel à usage combustible. Elle est reversée au budget général de l'Etat.

CTA

La Contribution Tarifaire d'Acheminement est une taxe collectée par les fournisseurs d'électricité au titre des contrats de fourniture intégrant l'acheminement. Elle est reversée à la Caisse Nationale des retraites des Industries Electriques et Gazières (CNIEG).

TABLEAU DE CONCORDANCE GRI-207

Les standards GRI (Global Reporting Initiative, organisme indépendant) sont des normes internationales de référence encadrant la préparation de rapports en lien avec le développement durable.

En 2019, le GRI a introduit une nouvelle norme fiscale : le **GRI-207**. Plus précisément, le GRI 207-Fiscalité fournit à ceux qui souhaitent volontairement s’y conformer, les obligations et lignes directrices en matière de **communication sur l’impôt**.

Pour un groupe international comme EDF, se conformer à ces standards permet d’améliorer sa transparence et aide à prévenir les risques de non-conformité fiscale.

GRI 207-1 : Approche de la politique fiscale	Commentaires
<p>Le groupe doit fournir une description de la politique fiscale, indiquant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ si l’organisation s’est dotée d’une stratégie fiscale et dans l’affirmative, et sous réserve que cette stratégie soit publique, la source permettant d’en prendre connaissance ; ▪ l’organe de gouvernance ou la direction de l’organisation qui revoit et approuve formellement la stratégie fiscale ; ▪ l’approche de la politique en matière de conformité avec la réglementation ; ▪ l’articulation avec la stratégie commerciale et la stratégie de développement durable. 	<p>EDF décrit les exigences du GRI 207-1 dans la partie 2 « <i>Politique fiscale et douane Groupe</i> » du présent rapport.</p> <p>EDF y présente sa stratégie fiscale afin de garantir la transparence et renforcer la confiance des parties prenantes. Cette transparence est essentielle pour démontrer l’engagement du Groupe à agir de manière responsable et éthique dans tous les territoires où il opère.</p> <p>Le Groupe s’engage à garantir la conformité de ses opérations et à respecter toutes les obligations fiscales et douanières, qu’elles soient nationales ou internationales. Pour assurer cette conformité, le Groupe anticipe les nouvelles réglementations grâce à une filière compétente, une veille active et des participations aux différents groupes de travail.</p> <p>La politique fiscale et douane d’EDF est alignée avec sa stratégie commerciale et industrielle. En effet, EDF s’engage à respecter les lois fiscales et douanières en ne participant ni à des pratiques d’optimisation fiscale ni à la rétention d’informations avec ses partenaires.</p> <p>Par ailleurs, le Groupe s’engage activement à contribuer au travers de sa contribution fiscale, au développement des territoires où il est implanté. Cet engagement inclut la promotion des énergies bas carbone et l’amélioration de l’accès à l’énergie dans les pays en développement.</p>
GRI 207-2 : Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	Commentaires
<p>Le groupe doit fournir une description de la gouvernance fiscale et du cadre de contrôle, précisant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l’organe de gouvernance responsable de la conformité avec la stratégie fiscale ; ▪ intégration de la politique fiscale dans le groupe ; ▪ l’approche en matière de gestion des risques fiscaux ; 	<p>La partie 2 du présent rapport et notamment celle relative à la « <i>Gouvernance, contrôle et risques</i> » décrit les éléments attendus par la norme GRI 207-2.</p> <p>La directrice fiscale et douane, rattachée à la Direction Financière, rend compte au comité exécutif. Elle veille à la mise en œuvre et au respect de la politique fiscale du Groupe, avec l’appui des fiscalistes du Groupe.</p> <p>Les risques fiscaux sont gérés comme tout autre risque : ils sont identifiés via un processus de contrôle, de revue et d’audits internes.</p> <p>L’organisation décentralisée du Groupe permet aux directeurs financiers ou fiscaux d’identifier les risques de non-conformité à leur niveau. Une fois le risque identifié, toutes les mesures nécessaires au rétablissement de la conformité sont prises.</p>

TABLEAU DE CONCORDANCE GRI-207

<ul style="list-style-type: none"> l'évaluation de la conformité dans le cadre de la gouvernance et du contrôle. <p>Le groupe doit également fournir une description :</p> <ul style="list-style-type: none"> des mécanismes permettant de signaler des déviations concernant la conduite des affaires, l'intégrité fiscale du groupe ; du processus de certification des éléments d'information en matière de fiscalité. 	<p>Ce système de contrôle interne assure le respect des directives du Groupe et la conformité aux lois et réglementations, dans un environnement complexe et en constante évolution des législations fiscales nationales et internationales.</p> <p>Par ailleurs, le Groupe a mis en place un dispositif d'alerte à disposition de tous les employés, collaborateurs externes et occasionnels du Groupe. Ce mécanisme permet de signaler, via les canaux internes de l'entreprise, toute infraction, y compris celles liées à la fiscalité.</p>
--	---

GRI 207-3 – Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale	Commentaires
<p>Le groupe doit fournir une description de l'approche relative à l'implication des parties prenantes et à la gestion des préoccupations de ces dernières, mentionnant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'approche relative à l'implication auprès des autorités fiscales ; l'approche relative à la défense des politiques publiques au regard de la politique fiscale. 	<p>La partie 2 du présent rapport décrit en détail les relations du Groupe avec les autorités fiscales. Le rapport aborde par exemple les différents accords de partenariat fiscal ainsi que les procédures d'échange avec l'administration fiscale utilisées par le Groupe (rescrits, APA).</p> <p>Par ailleurs, le Groupe participe régulièrement à des groupes de travail avec d'autres groupes français et l'administration fiscale sur divers projets de réglementation. Le Groupe peut également prendre part à des consultations publiques.</p>

GRI 207-4 – Reporting pays par pays	Commentaires
<p>Enfin, le groupe, doit fournir des informations détaillées telles que : les impôts payés, revenus, activités économiques, ventilées par pays (CbCR) ainsi que la liste des entités implantées dans chaque pays.</p>	<p>Le Groupe inclut dans la partie 3 du présent rapport « Contribution fiscale du Groupe » une version simplifiée du rapport CbCR transmis à l'administration fiscale.</p>

© **Crédits photographiques** : BERNARD GAETAN (p. 1) ; DIDIER MARC / PWP / CAPA PICTURES (p. 4) ; TADDEI JEAN-MARIE / photographe interne entreprise / CAPA PICTURES (p. 6) ; Blurry / Shutterstock (p. 7) ; Topher Donahue / Shutterstock (p. 7) ; Vencavolrab (p. 7) ; Rawpixel.com / Shutterstock (p. 7) ; FAHL ROBERT (p. 8) ; Massimo Siragusa / Agence VU (p. 10) ; Rémi FLAMENT (p. 14) ; ERANIAN PHILIPPE / TOMA (p. 15) ; BERNARD GAETAN (p. 18) ; Lucille PELLERIN / REA (p. 23) ; BRANDSTROM SOPHIE / PWP (p. 24) ; GUICHARD SOPHIE (p. 26) ; RICH CROWDER (p. 27) ; DIDIER MARC / PWP (p. 30) ; Tim Fox (p. 34)

Avertissement : Aucune assurance ne peut être donnée quant à la pertinence, l'exhaustivité ou l'exactitude des informations ou opinions contenues dans ce rapport, et la responsabilité des dirigeants d'EDF ne saurait être engagée pour tout préjudice résultant de l'utilisation qui pourrait être faite de ce rapport ou de son contenu.

Les données présentées dans ce rapport sont, sauf indication contraire, celles issues de l'année 2023. Des informations détaillées sont disponibles dans le Document d'Enregistrement Universel (URD) 2023 d'EDF déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2024, consultable en ligne sur le site interne et de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org ou celui d'EDF à l'adresse www.edf.fr.



EDF
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 – France
SA au capital de 2 084 365 041 euros
edf.fr

Contact :
edf-irteam@edf.fr

Sites internet :
edf.fr
edf.fr/investisseurs